

ARRÊTÉ n° 032 /ARS/2020

**Fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation et de
Renouvellement d'autorisation des activités des soins
Listés à l'article R 6122-25, du code de la santé publique**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte

oooooooooooo

- VU Le code de la santé publique et notamment les articles L 6122-9, L6122-10, R6122-25 ; R 6122-29 et R 6122-30 ;
- VU La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU Le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU Le décret du 27 novembre 2019 portant nomination de Madame Dominique VOYNET, Directrice Générale de l'Agence Régionale de Mayotte;
- VU L'arrêté du 29 juin 2018, portant approbation du Projet de Santé de La Réunion et de Mayotte 2018-2028 (PRS 2) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : En application de l'article R 6122-29 du code de la santé publique, la période de dépôt des demandes d'autorisations, de renouvellements d'autorisations et de confirmations d'autorisations après cession, des activités de soins listées dans l'article R 6122-25 du code de santé publique est fixée du 1^{er} septembre au 31 octobre 2020, sur le territoire de Mayotte, pour l'activité listée ci-dessous :

1. Médecine en hospitalisation à domicile ;

Y compris pour les activités exercées sous les formes alternatives à l'hospitalisation

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la santé dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Mamoudzou sis « Haut Jardin du Collège » 97600 MAMOUDZOU, dans un délai de deux mois.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte et sera affiché au siège de l'Agence de Santé de Mayotte.

Fait à Kawéni, Le 27 juillet 2020


Dominique VOYNET
Directrice Générale de l'Agence
Régionale de Santé de Mayotte